

## En 2022, le nombre d'agents de la fonction publique territoriale diminue de -0,2 %

En 2022, le nombre d'agents de la fonction publique territoriale diminue (-0,2 % après +0,9 % en 2021). Cette diminution est liée au recul du nombre de fonctionnaires (-1,1 %), ainsi qu'à la forte baisse des effectifs de contrats aidés (-26,4 %). Hors contrats aidés, la tendance s'inverse et on observe une hausse des effectifs (+0,2 %). Dans le même temps, les effectifs des contractuels poursuivent leur progression (+3,8%) pour la cinquième année consécutive de hausse. Par type de collectivités (hors contrats aidés), la baisse des effectifs se manifeste dans les communes et leurs établissements (-0,5% dont -3,2 % dans les établissements communaux). Le passage en catégorie B des auxiliaires de puériculture et des aides-soignants explique la forte hausse d'agents dans cette catégorie. Enfin, le nombre d'agents des filières « police municipale » et « animation » continue de s'accroître, tandis que ceux des filières « médico-technique », « médico-sociale » et « sociale » poursuivent leur baisse. À noter qu'à partir de 2021, des changements méthodologiques impactent le niveau des effectifs (cf. encadré méthodologique).

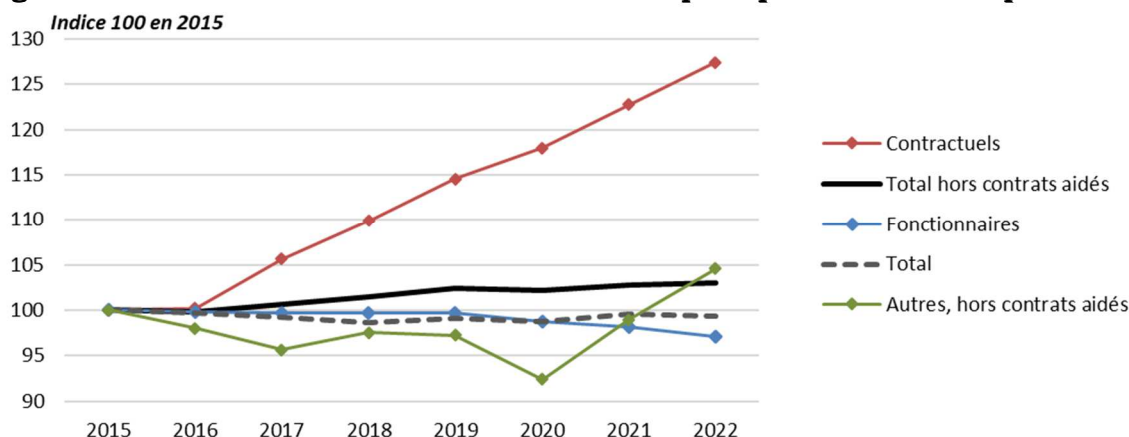
Au 31 décembre 2022, les collectivités locales emploient 1,97 million d'agents (figure 2). Cela correspond à une baisse des effectifs de -0,2 % (-4 300 agents) en un an, alors qu'ils étaient en hausse de +0,9 % en 2021. Le nombre d'agents par région, tous types de collectivités confondus, connaît des évolutions différenciées. Ainsi, en France métropolitaine, on retrouve d'un côté les régions Grand Est, Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Hauts-de-France qui connaissent un recul variant de -0,2 % à -1,8 %, de l'autre, les régions en hausse de +0,2 % (Bretagne, Centre-Val de Loire et Normandie) à +1,1 % (Pays de la Loire). Dans les DOM, seule la Guyane a des effectifs qui augmentent (+1,8 %). Le nombre d'agents employés

dans les autres départements d'outre-mer diminue (cf. annexe 1).

En 2022, l'emploi dans la fonction publique d'État s'accroît (+0,9 % après -0,1 % en 2021), alors que les effectifs restent quasi-stables dans la fonction publique hospitalière (-0,1 % après +0,5 % en 2021). Globalement, au sein des trois versants, l'emploi progresse de +0,3 %.

Hors contrats aidés, les effectifs de la fonction publique territoriale (FPT) augmentent de +0,2 %, faisant suite aussi à la légère hausse de 2021 (+0,5 % ; cf. figures 1 et 2). Au total, la hausse des effectifs de contractuels (+3,8 %) compense la diminution du nombre d'agents sous statut de fonctionnaire (-1,1%) mais ne suffit pas pour neutraliser la baisse des contrats aidés (-26,4% ; cf. annexe 2).

Figure 1 - Évolution des effectifs dans la fonction publique territoriale depuis 2015



Champ : France hors Mayotte et Collectivités d'outre-mer, emplois principaux au 31 décembre. Tous statuts, y compris assistants maternels et familiaux et apprentis.

Source : Insee, SIASP.

**Figure 2 - Évolution des effectifs dans la fonction publique territoriale selon le type de collectivités**

	Effectifs au 31/12/2020	Effectifs au 31/12/2021 (version classique)	Effectifs au 31/12/2021 (version moderne)	Effectifs au 31/12/2022 <sup>(p)</sup>	Évolution 2020-2021	Évolution 2021-2022 <sup>(p)</sup>
	en milliers				en %	
<b>Organismes communaux</b>	<b>1 120,9</b>	<b>1 117,6</b>	<b>1 118,3</b>	<b>1 112,5</b>	<b>-0,3</b>	<b>-0,5</b>
Communes	1 009,8	1 009,2	1 009,0	1 006,6	-0,1	-0,2
Établissements communaux	111,1	108,3	109,3	105,8	-2,5	-3,2
<b>Organismes intercommunaux</b>	<b>358,6</b>	<b>369,9</b>	<b>368,5</b>	<b>377,2</b>	<b>3,2</b>	<b>2,4</b>
<b>EPCI<sup>(a)</sup> à fiscalité propre</b>	<b>272,3</b>	<b>282,2</b>	<b>282,0</b>	<b>289,2</b>	<b>3,6</b>	<b>2,6</b>
Syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM)	8,9	8,7	8,6	8,7	-2,8	1,5
Syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU)	16,2	14,8	15,3	14,7	-9,0	-4,3
Syndicats mixtes	37,2	40,2	40,2	40,9	8,0	1,7
Autres groupements intercommunaux sans fiscalité propre	23,9	24,1	22,5	23,8	0,6	5,8
<b>Total des groupements intercommunaux sans fiscalité propre</b>	<b>86,3</b>	<b>87,7</b>	<b>86,6</b>	<b>88,0</b>	<b>1,6</b>	<b>1,7</b>
<b>Organismes départementaux</b>	<b>345,7</b>	<b>347,6</b>	<b>349,8</b>	<b>351,3</b>	<b>0,6</b>	<b>0,4</b>
Départements	275,9	277,6	279,8	280,6	0,6	0,3
SDIS <sup>(a)</sup>	56,1	56,5	56,5	56,8	0,7	0,5
Centres de gestion et CNFPT <sup>(a)</sup>	13,6	13,6	13,5	13,9	-0,6	2,8
<b>Régions<sup>(b)</sup></b>	<b>96,9</b>	<b>97,1</b>	<b>97,2</b>	<b>97,0</b>	<b>0,2</b>	<b>-0,2</b>
<b>Autres (Caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux)</b>	<b>9,8</b>	<b>10,3</b>	<b>10,3</b>	<b>10,6</b>	<b>4,5</b>	<b>3,0</b>
<b>Ensemble hors bénéficiaires de contrats aidés (1)</b>	<b>1 931,8</b>	<b>1 942,5</b>	<b>1 944,1</b>	<b>1 948,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,2</b>
Bénéficiaires de contrats aidés (2)	28,5	34,7	33,1	24,4	21,8	-26,4
<b>Ensemble (1) + (2)</b>	<b>1 960,3</b>	<b>1 977,2</b>	<b>1 977,3</b>	<b>1 973,0</b>	<b>0,9</b>	<b>-0,2</b>

(a) EPCI : établissement public de coopération intercommunale - SDIS : services départementaux d'incendie et secours - CNFPT : centre national de la fonction publique territoriale (délégations départementales et services centraux).

(b) y compris les collectivités uniques de Guyane et Martinique et la collectivité de Corse.

(p) Chiffres provisoires.

Champ : France hors Mayotte et Collectivités d'outre-mer, emplois principaux au 31 décembre. Tous statuts, y compris assistants maternels et familiaux et apprentis.

Source : Insee, SIASP.

### Des effectifs en baisse dans les organismes communaux et en hausse dans les organismes intercommunaux

Le nombre d'agents dans les communes et leurs établissements recule (-0,5 %, soit -5 900 agents, après -0,3 % en 2021 ; figure 2), la source principale de cette diminution vient des établissements communaux (-3,2 %, soit -3 500 agents).

Dans les organismes intercommunaux, la progression se poursuit de manière plus modérée que l'année précédente (+2,4 % après +3,2 % en 2021), cumulant la montée des effectifs dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre<sup>1</sup> et de ceux sans fiscalité propre (respectivement +2,6 % et +1,7 %).

Les plus importants transferts d'agents entre type de collectivité locale se font entre les communes et les EPCI à fiscalité propre. Ainsi, en 2022, les EPCI à fiscalité propre accueillent 7 100 agents venant des communes contre 5 800 agents en 2021.

L'augmentation est légèrement plus faible pour les flux d'emplois des EPCI à fiscalité propre vers les communes (4200 en 2022 contre 3 900 en 2021).

### Des effectifs en hausse dans les départements et les SDIS mais en légère baisse dans les régions.

Les effectifs des organismes départementaux augmentent, mais plus modérément qu'en 2021 (+0,4 % en 2022 contre +0,6 % en 2021). Cela se traduit par une hausse de +0,3 % dans les départements et +0,5 % dans les services départementaux d'incendie et secours (contre +0,6 % et +0,7 % en 2021).

Les centres de gestion et le centre national de la fonction publique territoriale inversent la tendance avec une augmentation de +2,8 % contre -0,6 % en 2021.

Dans les régions, les effectifs diminuent faiblement (-0,2 %) après une hausse marquée en 2020 (+2,1 %), mais qui s'atténue déjà en 2021 (+0,2 %).

<sup>1</sup> Un EPCI à fiscalité propre est caractérisé par une fiscalité directe locale et par l'existence de compétences obligatoires. La catégorie comprend les métropoles et communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les communautés de communes. Par ailleurs, une « convention

conceptuelle extensive » est appliquée consistant à classer la métropole de Lyon et les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris avec les EPCI à fiscalité propre, bien que n'en faisant juridiquement pas partie.

**Figure 3 - Évolution des effectifs dans la fonction publique territoriale selon le statut**

	Effectifs au 31/12/2020	Effectifs au 31/12/2021 (version classique)	Effectifs au 31/12/2021 (version moderne)	Effectifs au 31/12/2022 <sup>(p)</sup>	Évolution 2020-2021	Évolution 2021-2022 <sup>(p)</sup>	Part de femmes au 31/12/2022 <sup>(p)</sup>
	en milliers				en %		en %
<b>Fonctionnaires</b>	<b>1 455,6</b>	<b>1 446,8</b>	<b>1 446,9</b>	<b>1 431,3</b>	<b>-0,6</b>	<b>-1,1</b>	<b>59,0</b>
dont catégorie A	179,6	176,7	176,8	175,3	-1,6	-0,8	71,2
dont catégorie B	177,4	174,5	174,2	213,9	-1,6	22,7	65,3
dont catégorie C	1 098,0	1 094,3	1 094,4	1 040,5	-0,3	-4,9	55,6
non déterminée	0,7	1,4	1,5	1,6	106,1	6,1	58,1
<b>Contractuels</b>	<b>419,9</b>	<b>436,8</b>	<b>436,9</b>	<b>453,6</b>	<b>4,0</b>	<b>3,8</b>	<b>66,4</b>
dont catégorie A	61,3	66,0	66,5	72,0	7,6	8,3	65,9
dont catégorie B	55,4	60,7	60,7	78,3	9,6	29,0	61,4
dont catégorie C	284,9	291,1	290,0	281,9	2,2	-2,8	68,1
non déterminée	18,3	19,0	19,7	21,4	3,6	8,3	63,1
<b>Autres statuts</b>	<b>56,3</b>	<b>59,0</b>	<b>60,4</b>	<b>63,8</b>	<b>4,6</b>	<b>5,7</b>	<b>77,8</b>
<b>Ensemble hors bénéficiaires de contrats aidés (1)</b>	<b>1 931,8</b>	<b>1 942,5</b>	<b>1 944,2</b>	<b>1 948,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,2</b>	<b>61,3</b>
Contrats aidés (2)	28,5	34,7	33,1	24,4	21,8	-26,4	56,4
<b>Ensemble (1) + (2)</b>	<b>1 960,3</b>	<b>1 977,2</b>	<b>1 977,3</b>	<b>1 973,0</b>	<b>0,9</b>	<b>-0,2</b>	<b>61,2</b>

(p) chiffres provisoires.

Champ : France hors Mayotte et Collectivités d'outre-mer, emplois principaux au 31 décembre. Tous statuts, y compris assistants maternels et familiaux et apprentis.

Source : Insee, SIASP.

### Troisième année de baisse des effectifs de fonctionnaires

Fin 2022, on compte 1,43 million de fonctionnaires parmi les agents de la FPT, soit 15 600 agents en moins que fin 2021 (-1,1 % ; cf. figure 3). Il s'agit de la troisième année consécutive de baisse faisant suite à deux années stables en 2018 et 2019, après deux années marquées par un léger recul (-0,2 % en 2016 et -0,1 % en 2017).

Le nombre de fonctionnaires sortants de la FPT baisse (-4 400 agents par rapport à 2021 soit 92 600 agents; cf. figure 4a). Cette baisse ne peut donc pas compenser celle des arrivées, qui diminuent encore plus fortement (+34 000 fonctionnaires contre 47 800 en 2021).

Le nombre de contractuels en 2021 devenant fonctionnaires en 2022 est en hausse (+47 800 agents), tout comme cela était le cas entre 2020 et 2021 (+43 200 agents). Entre 2019 et 2020, la titularisation avait augmenté mais de manière plus faible (+35 800), en lien avec les annulations et reports de concours internes dans le contexte de la crise du Covid-19.

### Les effectifs de contractuels en augmentation

En 2022, la hausse des effectifs de contractuels (+3,8 % soit +16 600 agents) est légèrement moins importante qu'en 2021 (+4,0 % soit +16 900 agents). Cependant, elle reste dans l'ordre de grandeur des augmentations de contractuels observées depuis 2017 (entre +3,0 % et +5,4%).

Le nombre de contractuels qui l'étaient déjà l'année précédente dans la FPT augmente en 2022 (282 900 contre 269 600 en 2021).

L'augmentation du nombre de contractuels est principalement portée par le nombre d'agents déjà présents en 2021 et ne quittant pas leur collectivité en 2022. Dans le même temps, le solde des entrées-sorties est stable par rapport aux évolutions entre 2020 et 2021 (cf. figure 4b).

### Les aides-soignants et auxiliaires de puériculture sont reclassés en catégorie B

Par effet du décret n°2021-1885 du 29 décembre 2021, les auxiliaires de puériculture et les aides-soignants sont reclassés en catégorie B au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Avant 2022, les auxiliaires de soin comprenaient les agents hospitaliers et les aides-soignants qui représentaient plus des deux tiers de l'effectif. Seuls ces derniers ont été reclassés dans le nouveau cadre d'emploi d'aide-soignant.

Cela explique la diminution des effectifs de fonctionnaires et de contractuels de catégorie C (-4,9 % pour les fonctionnaires et -2,8 % pour les contractuels), ainsi que la forte augmentation de ceux de catégorie B (+22,7 % pour les fonctionnaires et +29,0 % pour les contractuels).

A champ constant, c'est-à-dire sans prendre en compte les cadres d'emplois des auxiliaires de puériculture et des aides-soignants, l'augmentation du nombre de contractuels vient essentiellement des catégories A (+8,3 % après +7,6 % en 2021) et B

(+9,5 % en 2021 et 2022) qui correspondent à moins d'un tiers des effectifs.

**Forte baisse du nombre de contrats aidés et légère augmentation des « autres statuts »**

Après la forte croissance des contrats aidés en 2021 (+21,8 %, soit +6 200 agents) faisant suite au plan « 1 jeune – 1 solution », en réponse à la crise sanitaire et afin de favoriser l'insertion, on observe en 2022 une forte baisse des effectifs (-26,4 %, soit -9 000 agents).

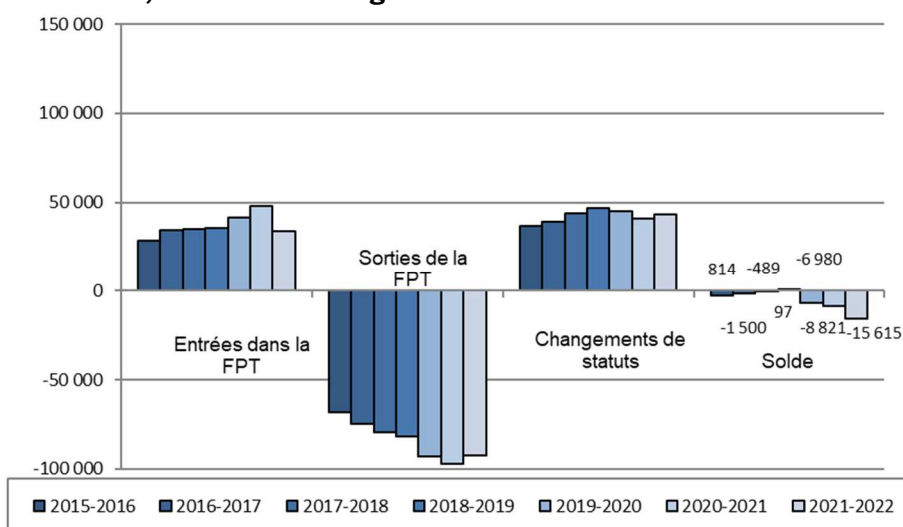
La hausse du nombre d'apprentis en 2021 (+29,2 %) se prolonge en 2022 de manière toutefois plus modérée (+13,8 % soit +2 300 agents). Les effectifs des

assistantes maternelles augmentent également (+2,9 % après -3,7 % en 2021). Ces hausses portent l'essentiel de la légère contribution positive des agents sous statut « Autre » à l'augmentation des effectifs totaux en 2022 (cf. annexe 2).

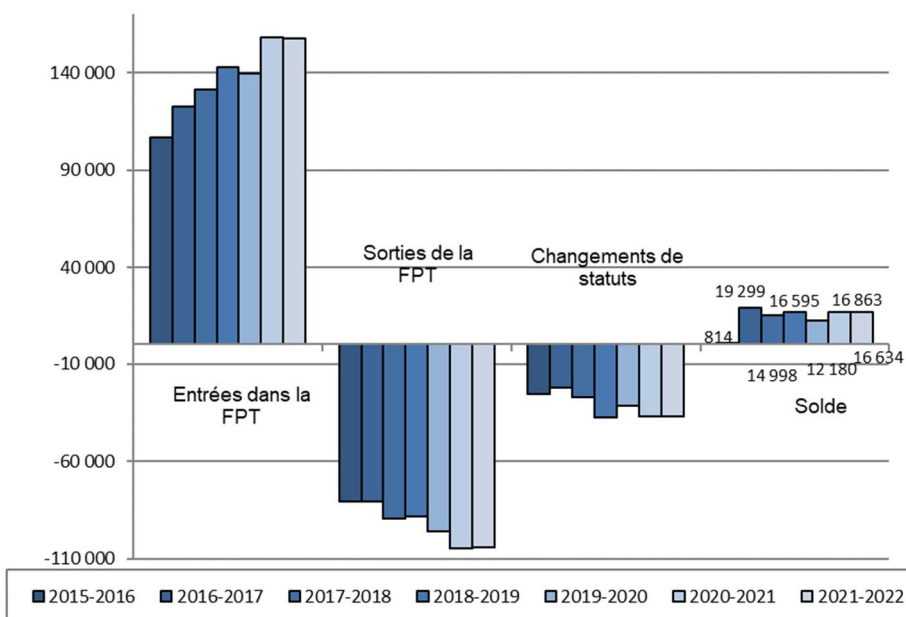
**6 agents sur 10 de la fonction publique territoriale sont des femmes**

Les femmes représentent 61,2 % des agents de la FPT. Elles sont surreprésentées parmi les agents de catégorie A, aussi bien fonctionnaires (71,2 %) que contractuels (65,9 %). Elles sont également surreprésentées parmi les contractuels de catégorie C (68,1 %).

**Figure 4a - Entrées, sorties et changements de statuts des fonctionnaires de la FPT**



**Figure 4b - Entrées, sorties et changements de statuts des contractuels de la FPT**



Lecture de la figure 4a : entre fin 2021 et fin 2022, 34 000 fonctionnaires sont arrivés dans la FPT, 92 600 en sont partis et 43 000 fonctionnaires supplémentaires correspondent à un changement de statut au sein de la FPT. Au final, le nombre de fonctionnaires de la FPT a diminué de 15 600 agents.

Champ : France hors Mayotte et Collectivités d'outre-mer, emplois principaux au 31 décembre, agents fonctionnaires et contractuels.

Source : Insee, SIASP.

**Figure 5 - Évolution des effectifs dans la fonction publique territoriale selon la filière**

Filière	Effectifs au 31/12/2020	Effectifs au 31/12/2021 (version classique)	Effectifs au 31/12/2021 (version moderne)	Effectifs au 31/12/2022 <sup>(p)</sup>	Évolution 2020-2021	Évolution 2021-2022 <sup>(p)</sup>
	en milliers				en %	
Administrative	431,4	436,4	436,6	438,4	1,2	0,4
Technique	855,5	859,0	859,0	857,1	0,4	-0,2
Culturelle	78,7	78,7	78,4	77,9	-0,1	-0,6
Sportive	17,7	17,9	17,8	17,6	1,2	-1,2
Sociale	171,1	169,4	169,4	167,2	-1,0	-1,4
Médico-sociale	91,4	89,7	89,7	87,5	-1,8	-2,5
Médico-technique	2,4	2,3	2,3	2,2	-3,7	-6,6
Police municipale	24,1	25,0	24,9	26,3	3,6	5,4
Incendie et secours	41,6	42,2	42,2	43,2	1,4	2,3
Animation	133,4	136,7	135,8	139,6	2,5	2,8
Autres cas	28,3	26,3	27,5	27,9	-7,1	1,3
<b>Ensemble</b>	<b>1 875,5</b>	<b>1 883,6</b>	<b>1 883,8</b>	<b>1 884,8</b>	<b>0,4</b>	<b>0,1</b>

(p) Chiffres provisoires.

Champ : France hors Mayotte et Collectivités d'outre-mer, emplois principaux au 31 décembre. Agents fonctionnaires et contractuels.

Source : Insee, SIASP.

### Des évolutions d'effectifs diverses selon les filières

En 2022, les évolutions par filière sont globalement plus dynamiques qu'en 2021. Si la baisse des effectifs se poursuit dans les filières « médico-technique » (-6,6 %, après -3,7 % en 2021; cf. figure 5) et « culturelle » (-0,6 % après -0,1 % en 2021), elle poursuit sa hausse dans les filières « animation » (+2,8 %, après +2,5 %), « incendie et secours » (+2,3 % après +1,4 %) et surtout « police municipale » (+5,4 %, après +3,6 %).

Les effectifs des deux principales filières, « administrative » et « technique », évoluent de manière différenciée en 2021 (respectivement +0,4 % et -0,2 %), après une hausse des deux filières en 2021 (+1,2 % pour la filière « administrative » et -0,3 % pour la filière « technique »).

Quant à la filière « sportive », les effectifs sont à la baisse (-1,2 %) après une hausse en 2021 (+1,2 %).

### Encadré méthodologique

Jusqu'au millésime 2021, le système d'information sur les agents des services publics (Siasp) était principalement alimenté par les déclarations annuelles de données sociales (DADS) pour les agents relevant de la fonction publique territoriale (FPT). Depuis 2017, une part croissante des données du Siasp provenait des déclarations sociales nominatives (DSN), en substitution des autres sources.

En 2022, les employeurs du secteur public ont fini de migrer vers le système de déclaration en DSN, conformément au décret 2016-611 du 18 mai 2016.

Cette transition a permis aux employeurs de revoir leurs systèmes d'information et de déclaration, pouvant potentiellement modifier leurs pratiques déclaratives. En raison de ces changements, l'Insee a entrepris une révision des traitements statistiques portant sur l'emploi et les rémunérations des agents de la fonction publique, en ajustant également les concepts utilisés. Par conséquent, les résultats publiés dans cette édition ne sont pas entièrement comparables à ceux des années précédentes. Cependant, les données du millésime 2021 ont été recalculées afin de garantir une cohérence et une homogénéité dans les comparaisons entre les années 2021 et 2022.

### Encadré : source et définitions

#### Source

**SIASP** : le système d'information sur les agents des services publics est un dispositif commun aux trois versants de la fonction publique. Il est élaboré par l'Insee et repose sur la mobilisation de sources administratives.

#### Définitions

**Emploi principal et emploi secondaire** : un agent d'une collectivité territoriale peut exercer un autre emploi dans une autre collectivité, voire à l'extérieur de la fonction publique territoriale. Ce sont le plus souvent des agents contractuels qui sont concernés. Parmi ces différents emplois au sein de la fonction publique, l'emploi principal est celui dont la rémunération est la plus élevée, l'autre, ou les autres, sont des emplois secondaires.

**Contractuels, autres catégories et statuts** : outre les personnels fonctionnaires civils, la fonction publique emploie également des militaires, des personnels contractuels, des agents à statut particulier (assistants maternels, apprentis, collaborateurs de cabinet...) et des bénéficiaires de contrats aidés.

**Contrat aidé** : un contrat aidé est un contrat de travail de droit privé, dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides. Ces aides peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles », tels que les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes.

#### Pour en savoir plus :

[1] « En 2022, l'emploi a augmenté de 0,3 % dans l'ensemble de la fonction publique », Insee, *Informations Rapides* n° 94, avril 2024.

[2] « En 2021, le nombre d'agents de la fonction publique territoriale s'accroît de +0,8 % », Yohann Vaslin, *BIS* n° 169, décembre 2022.

[3] Site du Département des Études et des Statistiques Locales :  
[www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales](http://www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales)

**Ministère chargé des collectivités territoriales**  
**Direction Générale des Collectivités Locales**

2, Place des Saussaies – 75800 PARIS Cedex 08 – Téléphone : 01 40 07 68 29 – Télécopie : 01 49 27 34 29  
Directeur de la publication : Cécile RAQUIN



## Annexe 1 - Évolution des effectifs dans la fonction publique territoriale selon la région

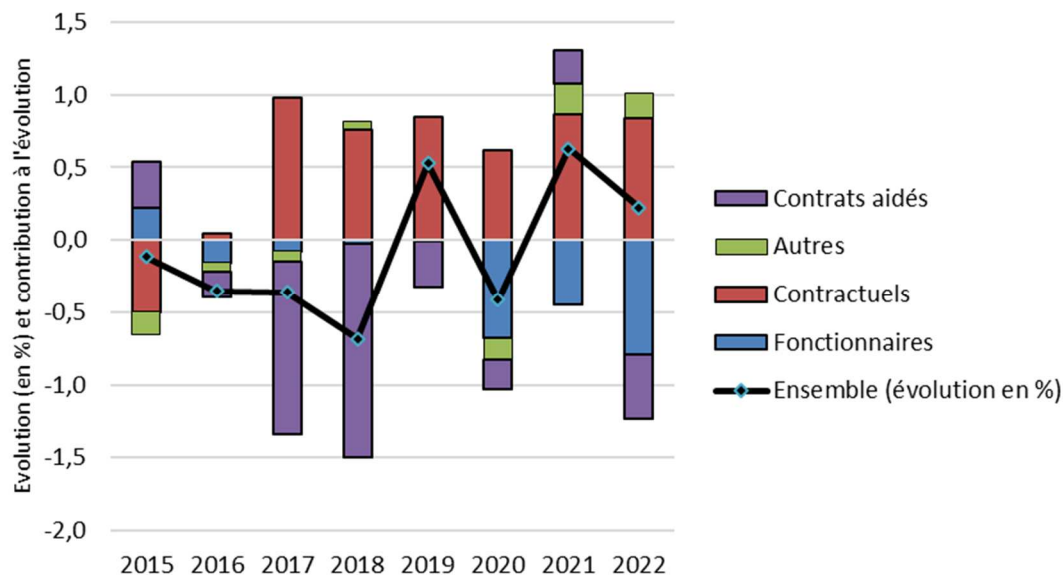
	Effectifs au 31/12/2020	Effectifs au 31/12/2021 (version classique)	Effectifs au 31/12/2021 (version moderne)	Effectifs au 31/12/2022 <sup>(p)</sup>	Évolution 2020-2021 (en %)		Évolution 2021-2022 <sup>(p)</sup> (en %)	
	en milliers (yc contrats aidés)				yc contrats aidés	hors contrats aidés	yc contrats aidés	hors contrats aidés
Auvergne-Rhône-Alpes	220,3	221,7	222,7	223,4	0,6	0,5	0,3	0,6
Bourgogne-Franche-Comté	72,5	73,4	73,5	73,9	1,2	0,9	0,5	0,9
Bretagne	95,5	96,8	96,4	96,6	1,3	1,1	0,2	0,7
Centre-Val de Loire	68,1	69,1	69,0	69,2	1,6	1,2	0,2	0,5
Corse	13,3	13,5	13,5	13,6	1,7	1,6	0,9	1,3
Grand Est	130,0	133,3	133,4	133,1	2,5	2,4	-0,2	0,2
Hauts-de-France	166,8	168,5	168,1	165,1	1,0	0,2	-1,8	-0,6
Ile-de-France	366,1	363,3	363,3	360,2	-0,8	-0,9	-0,8	-0,8
Normandie	95,1	96,6	96,5	96,7	1,6	1,3	0,2	0,5
Nouvelle-Aquitaine	188,4	191,6	191,6	192,9	1,7	1,3	0,6	0,8
Occitanie	193,3	196,1	196,0	196,8	1,5	1,0	0,4	1,3
Pays de la Loire	101,3	102,9	103,1	104,2	1,6	1,3	1,1	1,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	168,9	169,4	169,3	167,6	0,3	0,3	-1,0	-0,6
Guadeloupe	15,5	15,2	15,2	15,1	-1,9	-2,1	-0,1	-0,8
Guyane	9,9	9,9	9,6	9,8	-0,1	-0,9	1,8	0,4
Martinique	16,6	16,4	16,5	16,3	-0,8	-0,6	-1,3	-1,8
La Réunion	39,1	39,6	39,4	38,3	1,3	-0,9	-2,6	0,5
<b>Total</b>	<b>1960,3</b>	<b>1977,2</b>	<b>1977,3</b>	<b>1973,0</b>	<b>0,9</b>	<b>0,6</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,2</b>

(p) Chiffres provisoires.

Champ : France hors Mayotte et Collectivités d'outre-mer, emplois principaux au 31 décembre. Tous statuts, y compris assistants maternels et familiaux et apprentis.

Source : Insee, SIASP.

## Annexe 2 – Contribution des statuts à l'évolution des effectifs de la fonction publique territoriale depuis 2015



Champ : France hors Mayotte et Collectivités d'outre-mer, emplois principaux au 31 décembre. Tous statuts, y compris assistants maternels et familiaux et apprentis.

Source : Insee, SIASP.

### Annexe 3 – Évolution des effectifs, y compris contrats aidés, dans la fonction publique territoriale selon le type de collectivités

	Effectifs au 31/12/2020	Effectifs au 31/12/2021 (version classique)	Effectifs au 31/12/2021 (version moderne)	Effectifs au 31/12/2022 <sup>(p)</sup>	Évolution 2020-2021	Évolution 2021-2022 <sup>(p)</sup>
	en milliers				en %	
<b>Organismes communaux</b>	<b>1 141,9</b>	<b>1 143,5</b>	<b>1 142,8</b>	<b>1 130,1</b>	<b>0,1</b>	<b>-1,1</b>
Communes	1 025,8	1 029,7	1 028,4	1 019,9	0,4	-0,8
Etablissements communaux	116,1	113,8	114,4	110,2	-2,0	-3,7
<b>Organismes intercommunaux</b>	<b>363,0</b>	<b>375,3</b>	<b>373,8</b>	<b>380,9</b>	<b>3,4</b>	<b>1,9</b>
<b>EPCI à fiscalité propre</b>	275,2	285,8	285,5	291,8	3,9	2,2
Syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM)	9,1	8,9	8,8	8,8	-2,0	0,8
Syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU)	16,6	15,2	15,7	14,9	-8,2	-5,1
Syndicats mixtes	37,6	40,7	40,6	41,1	8,1	1,3
Autres groupements intercommunaux sans fiscalité propre	24,4	24,7	23,1	24,2	1,0	4,8
<b>Total des groupements intercommunaux sans fiscalité propre</b>	87,8	89,5	88,2	89,1	2,0	1,0
<b>Organismes départementaux</b>	<b>347,9</b>	<b>350,1</b>	<b>352,3</b>	<b>353,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,4</b>
Départements	278,2	280,0	282,2	282,8	0,7	0,2
SDIS	56,1	56,5	56,5	56,8	0,7	0,6
Centres de gestion et CNFPT	13,7	13,6	13,6	13,9	-0,5	2,8
<b>Régions<sup>(a)</sup></b>	<b>97,7</b>	<b>97,9</b>	<b>98,1</b>	<b>97,8</b>	<b>0,3</b>	<b>-0,3</b>
<b>Autres (Caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux)</b>	<b>9,9</b>	<b>10,3</b>	<b>10,3</b>	<b>10,6</b>	<b>4,6</b>	<b>2,8</b>
<b>Ensemble</b>	<b>1 960,3</b>	<b>1 977,2</b>	<b>1 977,3</b>	<b>1 973,0</b>	<b>0,9</b>	<b>-0,2</b>

(a) EPCI : établissement public de coopération intercommunale - SDIS : services départementaux d'incendie et secours - CNFPT : centre national de la fonction publique territoriale (délégations départementales et services centraux).

(b) y compris les collectivités uniques de Guyane et Martinique et la collectivité de Corse.

(p) Chiffres provisoires.

Champ : France hors Mayotte et Collectivités d'outre-mer, emplois principaux au 31 décembre. Tous statuts, y compris assistants maternels et familiaux et apprentis.

Source : Insee, SIASP.